

## L'animation pédagogique des Réseaux Ambition Réussite

Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement



## RECAPITULATIF DES PRECONISATIONS

### Première partie : Renouvellement de l'action pédagogique

#### 1- La continuité pédagogique du RAR

##### *Les professeurs référents*

Veiller à recruter les professeurs référents selon les compétences attendues dans ces postes à profil, ou, à tout le moins, les doter de ces compétences par des actions de formation. Garantir la continuité pédagogique du réseau par une égalité de traitement des deux niveaux d'enseignement en recrutant des professeurs référents du premier et du second degré, ou, à tout le moins, dont les missions soient équilibrées entre les deux niveaux d'enseignement. Répartir le service des professeurs référents entre temps d'enseignement (qui les fait admettre par les équipes enseignantes) et temps d'interventions spécifiques liées au RAR.

##### *Le comité exécutif :*

Faire du comité exécutif, au-delà d'une instance réglementaire, le lieu d'une véritable réflexion sur l'action pédagogique menée dans le RAR.

Relancer par le biais du comité exécutif la dynamique des liaisons écoles – collège : au-delà de la liaison CM2 / 6ème, les liaisons écoles maternelles / écoles primaires / ensemble du collège.

Utiliser le comité exécutif, qui relève de l'organisation interne du réseau, comme relais des impulsions de l'instance de pilotage académique.

Construire chez le secrétaire du comité exécutif, acteur essentiel du fonctionnement pédagogique du réseau, une nouvelle professionnalité, la transition entre la fonction de coordonnateur et de secrétaire ne recouvrant pas un simple changement d'appellation.

##### *L'équilibre entre premier et second degré :*

Ne pas focaliser à l'excès les prises d'informations, les analyses, les bilans sur le collège, mais bien les faire porter sur l'ensemble du réseau (en évitant de traiter les écoles globalement).

En raison du basculement opéré de fait du premier vers le second degré dans la mise en place du pilotage du RAR, veiller à ne pas perdre l'expertise du premier degré en matière d'analyse des difficultés scolaires et d'innovations pédagogiques, lorsqu'elle avait été développée dans les ZEP.

Confier le pilotage de la « cellule de veille des réseaux ambition réussite » de l'inspection générale à un inspecteur général du groupe premier degré, associé à un inspecteur général de discipline.

## 2- Les pratiques pédagogiques :

Faire piloter au plus près les nouvelles organisations pédagogiques (emplois du temps, constitution des groupes).

Ne pas s'en tenir à ces seuls aspects organisationnels et favoriser chez les différents intervenants la construction de nouvelles postures professionnelles.

Pour mettre en œuvre les axes du contrat, favoriser des actions à l'intérieur de chaque cours et de chaque discipline, sans privilégier uniquement des dispositifs originaux, exceptionnels, mettant en œuvre beaucoup de moyens, et demandant beaucoup d'intervenants.

Utiliser le conseil pédagogique, là où il existe et fonctionne, comme levier de changement pédagogique : que les professeurs référents y assistent et que ces conseils jouent le rôle fédérateur qu'on peut attendre dans la réflexion pédagogique partagée entre tous les enseignants du collège.

Inciter les professeurs référents à assister à quelques conseils des maîtres de cycle, en particulier de cycle 3.

Par des actions de formation, donner aux enseignants les moyens de se constituer une culture professionnelle commune pour dépasser le constat récurrent du manque de travail en équipe et de perspectives transdisciplinaires.

## 3. L'individualisation des apprentissages et du parcours de l'élève :

Construire une réflexion précise sur le concept d'individualisation des apprentissages, aider à sa mise en œuvre, en évitant de le vider de son contenu en le réduisant à un slogan.

Faciliter sur le terrain par le collège d'origine le suivi des élèves issus d'un RAR par :

- l'envoi des bulletins de notes,
- les contacts entre CPE des deux établissements,
- les contacts entre enseignants d'une même discipline (acquis du collège / attentes du lycée) autour d'élèves précis.

## DEUXIEME PARTIE : Pilotage académique, impulsion, suivi

### *Le pilotage du dossier RAR :*

Revenir sur le choix systématique d'un IA-IPR comme responsable académique du dossier RAR.

Selon les compétences locales, confier le pilotage du dossier RAR à un tandem IA-IPR /IA-DSDEN.

### *La co-présence de l'IEN et de l'IA-IPR référent dans les réseaux :*

Accroître la collaboration des IEN et des IA-IPR autour d'objets de travail communs.

### *L'accompagnement par l'ensemble des inspecteurs :*

Veiller à maintenir, au fil des années, un accompagnement des acteurs de terrain. Garder la mémoire écrite de cet accompagnement pour pallier les inconvénients entraînés par les changements de personnes (enseignants, personnels de direction, inspecteurs).

Étudier, réseau par réseau et non de façon statistique, les effets du mouvement des enseignants sur la continuité pédagogique. Associer l'IA-IPR référent d'un RAR à la réflexion de la GRH.

### *L'accompagnement de proximité*

Fixer en début d'année (voire en juin de l'année précédente pour le premier trimestre de

l'année en cours) le calendrier des réunions du comité exécutif, afin que chacun, Principal, IEN, IA-IPR référent, puisse y participer.

Organiser des réunions entre IEN, IA-IPR référent et professeurs référents pour assurer un suivi pédagogique de leurs missions (au minimum, une en début d'année pour définir les objectifs et les modalités de travail, une en fin de deuxième trimestre pour dresser un bilan d'étape).

Construire pour l'IA-IPR référent une vision pédagogique globale du réseau, au-delà des enseignants de sa propre discipline appartenant au collège,

- en suscitant une visite annuelle des autres IA-IPR de disciplines,
- en instituant des comptes-rendus de ces visites à destination de l'IA-IPR référent,
- en organisant pour l'IEN et pour l'IA-IPR référent des moments d'observation en commun dans chacun des deux cycles, afin qu'ils aient des objets de travail et de réflexion partagés.

Reconnaître dans la charge de travail des IA-IPR référents le poids de cette mission.

Reconnaître comme priorité pour tous les IA-IPR, et non seulement pour l'IA-IPR référent, l'animation pédagogique des RAR, de manière à ce que tous les enseignants rencontrent dans l'année, d'une façon ou d'une autre, leur inspecteur.

Favoriser la collaboration entre l'IEN et tel ou tel inspecteur de discipline en fonction des priorités du RAR

Déterminer un engagement d'une certaine durée dans la mission d'IA-IPR référent : puisque les changements de personnes, aux différents niveaux, sont importants dans les RAR, il importe que l'IA-IPR référent puisse assurer une certaine continuité dans la mémoire et l'animation du réseau.

Formaliser les liens entre l'IA-IPR référent et l'IA-DSDEN comme existe un lien entre le principal, l'IEN et l'IA-DSDEN.

### **TROISIEME PARTIE : Questions d'évaluation**

*L'évaluation des résultats des élèves :*

Analyser, dans chaque réseau, les résultats des élèves non pas en termes de moyennes mais de façon la plus individualisée possible.

*L'évaluation des réseaux :*

Concevoir des outils d'autoévaluation et d'évaluation externe clairement distincts selon leurs finalités :

- . Évaluer pour donner des moyens
- . Évaluer pour mobiliser les acteurs
- . Évaluer pour faire évoluer une organisation et des structures

Mutualiser les recherches académiques pour construire au plan national des outils d'autoévaluation et d'évaluation externe spécifiques aux RAR, rapidement opérationnels.

*L'évaluation des enseignements et des enseignants :*

Engager avec les corps d'inspection la construction d'une nouvelle professionnalité autour de la question de l'inspection dans un RAR.

Intégrer la question de l'évaluation des enseignements dans la réflexion actuelle sur l'évaluation des RAR comme dans celle de l'établissement en général.